Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20261030-53_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 53/26

Le mercredi 30 octobre 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 20 octobre 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 15
Présents : M. Ronan COUDRAIS, Maire, Mme Sylvie MONNIER, Mme Elodie HAMON, M. Yves PAPAIL, adjoints.
M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, Mme Florence PAVOINE, Mme Solédane MOREL, M. Lucien COMBES, Mme Véronique BOUGEARD, M. Jean-François COUROUSSE, Mme Nadia CHEKKAT, Mme Gwendolyne BOULOT
Pouvoirs : Jean-François CLAIRON à Lucien COMBES, Alain MOREL à Jean-François COUROUSSE
Secrétaire de séance : Nadia CHEKKAT

****

OBJET : FINANCES – BUDGET LOTISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame Elodie HAMON, adjointe, dit qu'une décision modificative est nécessaire pour permettre la clôture du budget annexe lotissement.

La décision modificative suivante est proposée :

Fonctionnement			
dépenses		***recettes***	
comptes	montants	comptes	montants
Chapitre 11 Charges à caractère général		**Chapitre 70 Produits des services**	
6045 achats d'études et prestations de services	- 2 637,79 €	70878 remboursements de frais	+ 2 704,84 €
605 achats de matériel, équipements et travaux	- 5 234,95 €		
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante			
65822 reversements excédent des budgets annexes	**+ 10 577,58 €**		
TOTAL	**+ 2 704,84 €**	**TOTAL**	**+ 2 704,84 €**

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20261030-53_26-DE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR ……..	15
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 6 novembre 2026
- De l'affichage le : 6 novembre 2026